



## LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

### LE PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS RÉALISÉES - 2023





*Le présent document présente les interventions concrètes réalisées sur l'année dans le cadre des actions définies. Ce recensement ne peut être exhaustif car chaque Groupe de travail communal, à la base de ce recensement, ne peut connaître avec précision l'ensemble des initiatives lancées sur son territoire.*

*Pour une lecture plus directe, les actions mises en œuvre, de manière partielle ou complète, sont surlignées en rouge dans le récapitulatif du programme d'actions en début de document.*

*Ensuite, le détail est donné dans les tableaux pour chaque action activée. Les actions n'ayant connu aucune intervention ne sont pas visibles.*

*Un autre document reprenant les actions réalisées cumulées est également disponible.*

*Il s'agit ici d'une première approche pré-validation officielle (MB du 12/12/23) de la Charte paysagère et de son programme d'actions, la méthode sera à améliorer pour obtenir un maximum d'informations sur les évolutions paysagères s'inscrivant sur le territoire.*

<b>Les mesures et leurs actions (récapitulatif).....</b>	<b>3</b>
<b>Les Fiches-actions</b>	
<b>1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel.....</b>	<b>9</b>
<b>2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel.....</b>	<b>14</b>
<b>3. Les espaces publics .....</b>	<b>17</b>
<b>4. Les espaces privés.....</b>	<b>19</b>
<b>5. Les infrastructures.....</b>	<b>20</b>
<b>6. La gestion du territoire.....</b>	<b>22</b>
<b>7. L'attractivité et la valorisation du territoire.....</b>	<b>26</b>
<b>La liste des acronymes.....</b>	<b>27</b>

### 1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

**Mesure 1 :** Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution.

**1.1.A – Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique**

**1.1.B – « Le Printemps du Paysage »**

**1.1.C – « Paysages à l'école »**

**1.1.D – « L'album paysages »**

**Mesure 2 :** Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire.

**1.2.A – Le Schéma de Développement Communal (SDC)**

**1.2.B – Analyses paysagères de sites**

**1.2.C – Les ateliers participatifs**

**1.2.D – Action spécifique : La charte architecturale des bâtiments communaux et des aménagements urbains à Bernissart**

**1.2.E – Action spécifique : Le plan de valorisation des zones d'aménagement communal concerté à Brunehaut**

**Mesure 3 :** Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets

**1.3.A – Le Comité technique d'Urbanisme (CTU)**

**1.3.B – Assistance architecturale et paysagère**

**Mesure 4 :** Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement)

**1.4.A – Valorisation des points de vue remarquables (PVR) et des lignes de vue remarquables (LVR)**

**1.4.B – Les séquences visuelles de la Route paysagère**

**1.4.C – Les paysages à 360°**

**Mesure 5 :** Entretenir les espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants

**1.5.A – La ligne de conduite Biodiversité du PNPE**

**1.5.B – L'équipe Nature-Paysage du PNPE**

**Mesure 6 :** Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.

**1.6.A – Les observatoires locaux**

**1.6.B – L'université rurale du paysage**

**Mesure 7 :** Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)

**1.7.A – Distribution de perches de saules**

**1.7.B – Soutien à la plantation et accompagnement**

### 2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel

Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel

**Mesure 8 :** Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.

**2.8.A – Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel**

**2.8.B – Formation des CCATMs**

**2.8.C – Les démarches de l'urbanisme durable**

**Mesure 9 :** Limiter la perte de surface en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)

**2.9.A – Réappropriation d'un espace agricole soustrait**

**Mesure 10 :** Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le paysage comme un facteur de perception positive de son activité, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)

**2.10.A – Réappropriation des emprises publiques le long des chemins agricoles**

**2.10.B – Relief et agriculture**

**Mesure 11 :** Favoriser la présence de vergers, d'arbres-repères, d'alignements, de haies d'essences locales sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà.

**2.11.A – Les vergers des Plaines de l'Escaut**

**2.11.B – Les Pépinières de Lesdain**

**2.11.C – « Hainaut (Et nos) Têtards ! »**

**Mesure 12 :** Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.

**2.12.A – Les bâtiments agricoles, témoins de la ruralité**

**2.12.B – Agriculture et paysages**

**Mesure 13 :** Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).

**2.13.A – VARIANE**

**Mesure 14 :** Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.

**2.14.A – Optimisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RGBSR) pour les villages concernés**

**2.14.B – Workshop étudiants « Architecture & Paysage »**

**2.14.C – Action spécifique : Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai**

### 3. Les espaces publics

#### 3.1 L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics

La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.

**Mesure 15 :** Promouvoir des projets d'aménagement d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voiries, ... et leurs abords) en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et leur végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage.

3.15.A – Permis de végétaliser

3.15.B – Les jardins de village (espaces de convivialité)

3.15.C – Action spécifique : Projets d'aménagements communaux à Bernissart

3.15.D – Aménagements de cœurs de villages

3.15.E – Mise en place d'un budget participatif annuel

3.15.F – Action spécifique : Aménagement d'un micro-parc d'activité à Brunehaut

3.15.G – Aménagement d'espaces de mobilité et de convivialité

3.15.H – Action spécifique : Aménagement d'espaces publics à Rumes

**Mesure 16 :** Promouvoir les bonnes pratiques pour des communes et des acteurs locaux et régionaux et unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.

3.16.A – Plan de gestion « Fauchage tardif »

3.16.B – Formation à la gestion différenciée

3.16.C – Filière territoriale des métiers du paysage

#### 3.2 L'amélioration des entrées de villages

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

**Mesure 17 :** Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les entrées de villages et d'en améliorer la perception.

3.17.A – Portes de villages sur voiries régionales

3.17.B – Portes de villages sur voiries communales

### 4. Les espaces privés

#### 4.1 L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics

La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.

**Mesure 18 :** Promouvoir une architecture moderne et de qualité, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.

4.18.A – Les « Coups de cœur » du PNPE

4.18.B – Lutte contre les stéréotypes architecturaux des ensembles bâtis

**Mesure 19 :** Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.

4.19.A – « Mon terrain pour le quartier »

4.19.B – Les haies de la Route paysagère

4.19.C – Opération « Villages fleuris »

#### 4.2 L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles

L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.

**Mesure 20 :** Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.

4.20.A – Les abords de fermes

4.20.B – Plantations en zone agricole

#### 4.3 L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

L'impact paysager des sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.

**Mesure 21 :** Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des entreprises et accompagner les projets d'aménagement (implantation, esthétique, abords, évolution du site, ...).

4.21.A – Amélioration de l'attractivité paysagère des ensembles commerciaux – Ligne de conduite

4.21.B – Les abords d'entreprises

4.21.C – « Vues sur carrières »

4.21.D – « Entreprise mise au vert »

## 5. Les infrastructures

### 5.1 Les voiries, emprises et bords de routes

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.

Mesure 22 : Initier une réflexion pour une vision cohérente des aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.

5.22.A – Projets « Routes et paysages »

5.22.B – Aménagement de voiries

5.22.C – Projet « Qualité parking »

5.22.D – Aménagement de liaisons douces

5.22.E – Liaisons douces trans-communales

5.22.F – Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée

Mesure 23 : Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'entrée des villages en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).

5.23.A – Aménagements des ronds-points en entrée de ville et de village

5.23.B – Action spécifique : Mise en œuvre du PAE « Delta zone » et intégration environnementale à Antoing

### 5.2 La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication

La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.

Mesure 24 : Initier une procédure d'encadrement de l'implantation d'émetteurs et relais de télécommunication. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

5.24.A – Ligne de conduite du réseau de télécommunication

### 5.3 La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

Mesure 25 : Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques, de bornes électriques, de station CNG, ou encore des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...

5.25.A – « Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »

5.25.B – Les parcs photovoltaïques

### 5.4 L'intégration des ouvrages techniques et impétrants

La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver ou revaloriser le caractère rural du territoire.

Mesure 26 : Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le remplacement progressif de tous les réseaux aériens par des réseaux enterrés (électricité, télédistribution, ..).

5.26.A – Enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tension

Mesure 27 : Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) des cabines électriques, des stations d'épuration, des cabines de commande, des relais-transformateurs, des bulles à verre, ...

5.27.A – Revalorisation des cabines électriques métalliques

5.27.B – Valorisation des aménagements à vocation technique contemporaine

5.27.C – Accompagnement paysager des stations d'épuration

### 5.5 La valorisation de l'éclairage public

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

Mesure 28 : Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne.

5.28.A – Points lumineux et biodiversité

5.28.B – La trame noire du territoire

## 6. La gestion du territoire

### 6.1 Le renforcement du maillage écologique

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages

Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité.

6.29.A – Participation à l'opération « Biodiversité »

6.29.B – Gestion différenciée des espaces verts

6.29.C – Réseau éco-jardins du Parc naturel

Mesure 30 : Promouvoir la plantation de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers.

6.30.A – Achats groupés d'essences locales

6.30.B – Création de vergers conservatoires

### 6.2 La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides.

6.31.A – Les zones humides du Parc naturel

6.31.B – Le réseau des mares

6.31.C – Plan de gestion des étangs de pêche

6.31.D – Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique

Mesure 32 : Promouvoir la gestion paysagère et écologique du petit réseau hydraulique dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumises à l'érosion des sols.

6.32.A – Techniques culturelles

6.32.B – Protection et valorisation des sources

6.32.C – Repères et lisibilité des cours d'eau

### 6.3 La préservation des prairies

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de culture intensive.

Mesure 33 : Initier une réflexion sur la plus-value des prairies pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)

6.33.A - Eco-pâturage et gestion écologique

6.33.B – Vergers et prairies

### 6.4 La valorisation et la gestion des boisements

Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.

Mesure 34 : Valoriser la notion paysagère des boisements

6.34.A – Les plans de gestion forestiers

6.34.B – Action spécifique : Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt Indivise

Mesure 35 : Promouvoir la diversification sylvicole sur le territoire et le traitement des lisières.

6.35.A – Boisement en zone agricole

6.35.B – Développement des espaces boisés

6.35.C – Valorisation de la populiculture et de sa gestion écologique

### 6.5 La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.

Mesure 36 : Promouvoir la qualité paysagère des haies, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers.

6.36.A – Les arbres remarquables du Parc naturel

6.36.B – Patrimoine arboré et lisières villageoises et urbaines

Mesure 37 : Initier une réflexion sur la qualité paysagère des patrimoines

6.37.A – Revalorisation des moulins du territoire et de leur environnement

6.37.B – Valeur paysagère du patrimoine monumental et du petit patrimoine

6.37.C – Reconnaissance d'un patrimoine local, d'un patrimoine vernaculaire

Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

6.38.A – « Petit patrimoine et paysages »

6.38.B – Le patrimoine lié à l'eau

6.38.C – Chantiers de restauration

6.38.D – Valorisation des cabines électriques du territoire

Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.

6.39.A – Résidences « Architecture & Paysages »

6.39.B – Action spécifique : Identification de disponibilités foncières à Tournai

### **6.6 Les voiries et bords de routes**

*La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.*

Mesure 40 : Promouvoir un mode de gestion des bords des routes communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.40.A – Plan de gestion des bords de routes du territoire

6.40.B – Gestion des alignements d'arbres au niveau des voies hydrauliques

Mesure 41 : Promouvoir un mode de gestion des chemins et sentiers communaux ainsi que le RaVEL et pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.41.A – Réflexion sur un plan de gestion communal des modes doux

### **6.7 La lutte contre les espèces exotiques invasives**

*Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.*

Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés.

6.42.A – Lutte contre les espèces invasives

6.42.B – Les plantes invasives dans les jardins

### **6.8 La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes**

*L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.*

Mesure 43 : Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'affichage publicitaire et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.

6.43.A – « Pub non merci »

### **6.9 La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de vie**

*La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue*

Mesure 44 : Promouvoir les projets destinés à réduire les déchets sur l'espace public

6.44.A – Plan propreté

## 7. L'attractivité et la valorisation du territoire

### 7.1 La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées

L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.

**Mesure 45 :** Valoriser des paysages spécifiques du territoire

7.45.A – Les paysages identitaires des Plaines de l'Escaut

7.45.B – Identification des PVR et LVR

**Mesure 46 :** Promouvoir des circuits thématiques permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...

7.46.A – La Route paysagère... à vélo

7.46.B – Le circuit des Carrières

7.46.C – Circuits liés à l'eau

7.46.D – Interprétation des installations artistiques locales

7.46.E – Renforcement du réseau de randonnée pédestre et cyclable

**Mesure 47 :** Initier un programme de création d'aires de repos et de pique-nique, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longuement de ces sites).

7.47.A – Les arrêts de la Route paysagère

7.47.B – Les observatoires ou cabanes d'observation de la faune et des paysages

7.47.C – Action spécifique : Valorisation et aménagements du Grand Large et du Petit Large de Péronnes

### 7.2 L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

**Mesure 48 :** Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés.

7.48.A – Action spécifique : Mettre en vie le Moulin de Blaton

7.48.B – Les journées du Patrimoine

**Mesure 49 :** Organiser des journées-découvertes des industries, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».

7.49.A – Industries et entreprises attractives

### 7.3 La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.

**Mesure 50 :** Promouvoir des actions de valorisation notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation - entrées de villages, valorisation d'actions, sites patrimoniaux, sites d'accueil, ...)

7.50.A – Les sites patrimoniaux du Parc naturel

7.50.B – Action spécifique : Création de bornes d'information « patrimoine et tourisme » à Brunehaut

7.50.C – Action spécifique : Valorisation de la carrière des Roches rouges à Stambruges et de la Carrière bleue à Basècles

**Mesure 51 :** Renforcer l'attractivité des patrimoines par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole

7.51.A – Patrimoine et chiroptères

### 7.4 Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables

Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image et

**Mesure 52 :** Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente

7.52.A – Les panneaux d'entrée de villages

7.52.B – La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

**Mesure 1 : Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution**

**Lien(s) recommandations :**

Les objectifs généraux.

1.1.A	<b>Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique</b>	<b>Description</b> -Mise à disposition d'un outil numérique à destination principale des auteurs de projets et de tous les acteurs de l'AT avec mise à jour continue. -Informations via un site internet dédié au paysage et mise à jour continue : <a href="http://www.paysagesenscene.be">www.paysagesenscene.be</a> -Les Actualités « Paysages en scène » : information en temps réel de l'actualité du paysage du PNPE, par mail un mailing de citoyens intéressés et par les réseaux sociaux. -Informations continues de la Commission « Aménagement du territoire & Paysage » sur des thèmes liés à l'aménagement du territoire opérationnel		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Wiki Open source -Réseaux sociaux PNPE
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 42	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Mise à jour du site <a href="http://www.paysagesenscene.be">www.paysagesenscene.be</a>				<b>PNPE</b>	
1.1.B	<b>« Le Printemps du paysage »</b>	<b>Description</b> Trimestre dédié à des activités diverses liées au paysage et à sa compréhension et au développement d'actualités de l'aménagement du territoire (conférence, animation, sortie, atelier, ...)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Réseaux sociaux PNPE -Médias d'information
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> 6 CCATMs, 7 CLDRs, Communes, Maison de l'Urbanisme du Hainaut, FRW, ICA, LOCI Tournai, ARAHO, FSC communaux, ADL, CPDT	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire, les moyens propres à chaque structure participante.
<b>2023</b> Réalisation d'un programme d'activités : <a href="http://www.paysagesenscene.be">www.paysagesenscene.be</a> Thème des visites de village : réalisation d'un carnet de route pour la visite du village d'Esplechin				<b>PNPE - Acteurs du territoire</b>	<b>Subvention Aménagement du territoire &amp; Paysage-SPW Territoire</b>

1.1.C	« Paysages à l'école »	<b>Description</b> -Mise en place d'animations sur le paysage pour les enfants du primaire (7 communes) et du début du secondaire (Péruwelz et Tournai).		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> FRW Espace-environnement Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention PN – SPW Environnement
<b>2023</b> Réalisation d'une animation web, « Le Miroir de Scaldis » à destination des primaires (5è et 6è). Intégration au catalogue des animations du Parc naturel. <a href="http://www.plainesdelescaut.be/scaldis">www.plainesdelescaut.be/scaldis</a>				<b>PNPE - Etudiant en infographie (stage)</b>	
<b>Mesure 2 : Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire</b>					
<b>Lien(s) recommandations :</b> Fiche-conseils- Les outils planologiques.					
1.2.A	Le Schéma de Développement Communal (SDC)	<b>Description</b> Réalisation d'un SDC. Mettre en place une nouvelle méthodologie et des modes de concertation afin de fédérer le plus grand nombre d'acteurs. Notamment, au niveau des PCDR des communes de Beloeil et de Rumes		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes concernées	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> CoDT - Schéma de Développement communal (Art. D.II.10 du CoDT) ou Pluricommunal (Art D.II.6-7 du CoDT).
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CCATM des communes concernées CLDR des communes concernées	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention SPW Territoire, Développement rural.
<b>2023</b> Dans la suite du SDC, réalisation du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) reprenant notamment les objectifs de protection et de valorisation des paysages. Document non encore validé.				<b>PERUWELZ</b>	

**Mesure 3 : Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets**
**Lien(s) recommandations :**

Les objectifs généraux.

1.3.A	<b>Le Comité Technique d'Urbanisme (CTU)</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'un CTU bimensuel ou mensuel dans chacune des communes pour la rencontre sur base volontaire des particuliers et/ou des auteurs de projet.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Services Urba des communes	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE Instances diverses (en fonction des besoins)	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
<b>2023</b> Rencontres toutes les 2 semaines pour l'ensemble des services concernés Rencontres hebdomadaires en visio pour l'ensemble des services concernés			<b>PERUWELZ</b> <b>TOURNAI</b>	
1.3.B	<b>Assistance Architecturale et paysagère du PNPE</b>	<b>Description</b> -Mise en place d'une permanence pour les particuliers et auteurs de projet souhaitant inscrire leur projet au sein du Parc naturel -Collaboration et accompagnement pour la mise en place de schémas paysagers -Rencontre(s) entre les services urbanisme des communes et le PN pour un dialogue constructif sur des sujets d'actualité de l'aménagement du territoire et singulièrement sur le paysage -Echanges permanents sur des projets en cours.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Permanent	<b>Partenaire(s) :</b> Commission Aménagement du territoire du PNPE Services urbanisme des communes Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> 129 dossiers ont été traités dont 74 ont reçu un avis. 6 schémas paysagers ont été réalisés. 18 rencontres se sont déroulées avec les particuliers et/ou les auteurs de projet  Rencontre avec les services urbanisme : échanges sur l'outil « Inscrire la construction groupée dans son contexte rural et paysager »			<b>PNPE</b>	

**Mesure 4 : Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement).**

1.4.B	<b>Les séquences visuelles de la Route paysagère</b>	<b>Description</b> Valoriser paysagèrement ou par un équipement spécifique les ouvertures de la Route paysagère.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 19 Mesure 47	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> A moyen terme	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Une étude scénographique relative à la Route paysagère a été réalisée afin de définir le potentiel attractif et de développement de la Route paysagère du PNPE			<b>GAL PE</b>	<b>Fiche Tourisme durable</b>
1.4.C	<b>Les paysages à 360°</b>	<b>Description</b> -Valorisation du projet « Des paysages pour nous faire tourner la tête » (2021) – Expo, cartographie, équipement de terrain. -A intégrer dans une animation scolaire	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Wiki open source
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 1	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Projet lancé en 2021 relancé dans le cadre du Week-end du bois organisé par le PNPE (mi-octobre). Possibilité donnée aux citoyens de repérer un site à 360° et de le pointer sur un wiki. <a href="#">Lien</a>			<b>PNPE</b>	

**Mesure 5 : Accroître et maintenir dans un bon état de conservation les espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants**

1.5.B	<b>L'équipe Nature-paysage du PNPE</b>	<b>Description</b> Entretien des espaces naturels (Remise en ordre et entretien de circuits de randonnées, propreté publique dans les communes, gestion d'espèces invasives, plantation de haies, de saules têtards ou de fruitiers, gestion d'espaces naturels, pose de clôtures pour favoriser l'éco-pâturage, aide à la création de jardins communautaires ou encore restauration de petit éléments de patrimoine bâti)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continu sur 2 ans	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du PN	<b>Moyen(s) de financement :</b>
<b>2023</b> 60 sites gérés pour une superficie de 300 Ha (Débroussaillage, bûcheronnage, tailles, plantations, fauches, gestion des ligneux, gestion d'espèces invasives, restauration de mobiliers et de petit patrimoine bâti, entretien de circuits et de sentiers, construction et pose de nichoir, création de mares...			<b>Cellule de gestion - PNPE</b>	

**Mesure 6 : Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.**

1.6.A	<b>Les observatoires locaux</b>		<b>Description</b> -Mise en place d'observatoires locaux (indicateurs des activités et de l'évolution des sites, quels que soient leurs dimensions) sur base d'une participation citoyenne.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Guide-conseils pour les observatoires locaux
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Continu	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du PNPE CCATM du territoire CLDR du territoire FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Observatoire local de la neuve-Chaussée à Péruwelz (action lancée en 2018) – Poursuite de l'action				<b>PNPE - PERUWELZ</b>	

**Mesure 7 : Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)**

1.7.A	<b>Distribution de perches de saules</b>		<b>Description</b> Lors de la « Semaine de l'arbre », une distribution de perches de saules est proposée aux habitants du territoire. A partir de la plantation de 5 perches, un suivi planologique est réalisé (lien avec l'outil « Patrimoine arboré » )	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique -Equipe nature-paysage
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 11 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Ponctuelle, tous les ans	<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement Programme Interreg V - Transvert
<b>2023</b> 97 perches de saules ont été distribuées et plantées sur le territoire				<b>PNPE</b>	
1.7.B	<b>Soutien à la plantation et accompagnement</b>		<b>Description</b> -Accompagnement des particuliers pour la conception d'un projet de plantation et aide à la réalisation du dossier de demande de subvention à la plantation de haies. -Promouvoir la conception et la réalisation de schémas paysagers en accompagnement des aménagements privés ou publics, qu'ils soient liés à un permis d'urbanisme ou non.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 11 Mesure 20		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> Services urbanisme et environnement des communes DNF	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
<b>2023</b> 4 schémas paysagers pour des particuliers ont été suivis et validés. Le projet « Arbrenkit » a permis POTENTIELLEMENT de planter près de 30 KM de haies d'essences indigènes et petits fruits.				<b>PNPE</b>	

**Mesure 8 : Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.**

2.8.A	Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel	<b>Description</b> Réalisation, pour les communes du parc naturel, d'un document de base orienté vers l'urbanisme durable et la qualité des paysages du territoire, pouvant être développé en GCU, selon la commune.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire CCATM du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 14		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme	<b>Partenaire(s) :</b> Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux

**2023**  
Mise à disposition des CATUs du Parc naturel du document « Inscrire la construction groupée dans son contexte rural et paysager » pour correction et remarques.  
Le document reprend en détail les principes de l'urbanisme durable, à destination des investisseurs dans les communes sans GCU. (finalisation 2024)

**PNPE**

2.8.B	Formation des CCATMs	<b>Description</b> Formation continuée pour les membres de CCATM sur des thématiques choisies par les membres.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CCATMs du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Permanent	<b>Partenaire(s) :</b> FRW Maison de l'Urbanisme du Hainaut	<b>Moyen(s) de financement :</b> CoDT – Selon art. D.I.12 du CoDT

**2023**  
Dans le cadre du « Printemps du Paysage », organisation d'un atelier relatif à l'inscription d'une construction groupée dans son contexte.

**PNPE**

**Mesure 11 : Favoriser, en essences locales, la présence de vergers hautes-tiges, d'arbres-repères, d'alignements, de haies sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà**

2.11.A	Les vergers des Plaines de l'Escaut	<b>Description</b> -Plantations de vergers sur parcelles publiques et privées -Formation à la taille -Valorisation des actions		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Equipe Nature-Paysage
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> PnEPSE	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention SPW « Yes we plant » Subvention SPW - Biodiversité

**2023**  
Réalisation de formation à la taille de fruitiers hautes tiges pour un total de 90 personnes sur le territoire.

**PNPE**

2.11.C	« Hainaut (Et nos) Têtards ! »	<b>Description</b> Projet de valorisation du saule têtard (restauration, taille, filières de valorisation...)		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPC PNPE PNHP	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A court terme sur 3 ans	<b>Partenaire(s) :</b> SPW Mobilité Infrastructure – Direction des Etudes environnementales et paysagères	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW ARNE
<b>2023</b> . Distribution de 528 saules têtards sur le territoire (Projet à l'échelle des 3 PN du Hainaut) De nombreuses perches ont été distribuées en 2021-2022 mais aujourd'hui leur plantation est indéterminée. Une cartographie de ce futur patrimoine arboré doit être mise à jour ;				<b>PNPE</b>	
<b>Mesure 12 : Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.</b>					
2.12.B	Agriculture et paysages	<b>Description</b> L'agriculture est l'activité permettant la composition et l'attractivité des paysages. Notamment pour la commune de Rumes : Le projet vise à améliorer la connaissance de la population concernant les enjeux, les contraintes et les problématiques de la profession d'agriculteur et, de manière plus globale, à renforcer la communication et le respect entre les agriculteurs et les non-agriculteurs.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes concernées PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR CCATM Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux SPW Agriculture – Convention Variane Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Visite d'une prairie humide à haute valeur biologique, dans le cadre de Rumes bienvenue 2023				<b>RUMES</b>	
<b>Mesure 13 : Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).</b>					
2.13.A	VARIANE	<b>Description</b> -Propositions d'aménagements paysagers et de biodiversité dans la lutte contre l'érosion des sols -Accompagnement des aménagements paysagers de la seconde phase du remembrement « Antoing-Péruwelz » -Accompagnement des communes et des particuliers sur des points noirs recensés.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Remembrement
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 10		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> DAFOR Comités de remembrement Communes du territoire Natagriwal	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Agriculture – Convention Variane SPW Agriculture DAFOR Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Mesures agri-environnementales

<p><b>2023</b> Dans le cadre de la seconde phase de l'aménagement foncier rural sur le bloc « Rumes-Brunehaut », propositions d'aménagements anti-érosifs, propices à la biodiversité et au paysage. Ces propositions sont à l'étude pour réalisation ultérieure. Recépage de haies anti-érosives à Béclers Prolongement d'une haie anti-érosive à Ellignies Sainte-Anne</p>				<p><b>PNPE</b></p> <p><b>BELOEIL</b></p>	
<p><b>Mesure 14 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.</b></p>					
2.14.A	<p><b>Optimalisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RBSR) pour les villages concernés</b></p>	<p><b>Description</b> Définition, pour les villages en RBSR, d'une ligne de conduite par rapport à une analyse évolutive de ces villages depuis 2010. Compléments raisonnés du GRU.</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b> CCATMs des communes de Beloeil, Péruwelz, Rumes et Tournai.</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Etudes de la FRW (ATEPA)</p>	
	<p><b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 8</p>	<p><b>Priorité :</b> 1</p>	<p><b>Échéance :</b> A moyen terme</p>	<p><b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW Services urbanisme des communes concernées</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b> ...</p>
<p><b>2023</b> Intégration dans le GCU des directives précises sur l'application du RBSR pour les 4 villages concernés.</p>				<p><b>PERUWELZ</b></p>	
2.14.C	<p><b>Action spécifique – Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai</b></p>	<p><b>Description</b> Accorder à l'architecture contemporaine une place afin qu'elle prolonge la ligne du temps que constitue l'architecture à Tournai; transformer les conflits entre architecture contemporaine et patrimoine ancien en dialogues positifs, par l'entremise d'une participation citoyenne structurée</p>	<p><b>Porteur(s) de l'action :</b> Ville de Tournai</p>	<p><b>Outil(s) à mobiliser :</b></p>	
	<p><b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b></p>	<p><b>Priorité :</b> 1</p>	<p><b>Échéance :</b> A moyen terme</p>	<p><b>Partenaire(s) :</b> ARAHO Maison de l'Urbanisme du Hainaut PNPE Facultés universitaires (Architecture et paysage)</p>	<p><b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire &amp; Paysage-SPW Territoire</p>
<p><b>2023</b> Réflexion menée au niveau du département urbanisme de la ville avec les auteurs de projets dans le cadre de rencontre de présentation de projet d'urbanisme.</p>				<p><b>TOURNAI – Service urbanisme</b></p>	

**Mesure 15 : Promouvoir des projets d'aménagements d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voirie, ...) et leurs abords en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et une végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage**

3.15.D	<b>Aménagements de cœurs de villages</b>			<b>Description</b> Projets d'aménagements paysagers et de convivialité. -Aménagement paysager et convivialité et sécurisation -délimitation et structuration de l'espace public -Place de village (jeu de balle, convivialité)  Notamment, A Antoing, dans les villages de Calonne, Fontenoy, Maubray, Péronnes et Antoing  A Beloeil, dans les villages d'Ellignies, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise  A Bernissart, dans les villages de Pommeroeul et Harchies	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du Territoire CLDR du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>			<b>Priorité :</b>		<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW CCATM du territoire
<b>2023</b> Extension de la rue Champ Delmée à proximité de l'école de Wiers.					<b>PERUWELZ</b>	<b>PCDR</b>
3.15.H	<b>Action spécifique – Aménagement d'espaces publics à Rumes</b>			<b>Description</b> -Opération « Points verts » : Le projet consiste à aménager de petits espaces publics en des endroits-clés de l'entité : entrées de village, micro-espaces publics, petits milieux naturels, etc. dans le tissu urbanisé de l'entité, le long des itinéraires touristiques ou des chemins de remembrement. -A ménagement de la Place Roosevelt à Rumes : le projet vise à adapter cet espace public à ses caractéristiques socio-économiques et urbanistiques et aux besoins de la dynamique locale par des aménagements adéquats. -Aménagement des abords du Gros Tilleul de La Glanerie : Le projet vise à valoriser et aménager de manière adéquate un lieu identitaire important de La Glanerie : le site du Gros Tilleul.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Commune de Rumes	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>			<b>Priorité :</b>		<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR PNPE
<b>2023</b> Gros Tilleul de la Glanerie – Aménagement convivial du site.					<b>RUMES</b>	<b>Plan d'investissement communal 2019-2021</b>

**Mesure 16 : Promouvoir les bonnes pratiques pour les communes et les acteurs locaux et régionaux afin d'unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.**

3.16.A	Plan de gestion « Fauchage tardif »		<b>Description</b> -Mettre en place un plan de gestion supra-communal de fauchage tardif, incluant la technique, l'exportation de la fauche et l'évacuation des déchets ramassés.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	-Identification des voiries où le fauchage tardif n'est pas possible et proposition de gestion végétale hors trottoirs)	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion- Actions de conservation de la nature Fonds propres communaux
<b>2023</b> D'application sur toute la commune				<b>TOURNAI</b>	

**Mesure 19 : Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.**

4.19.C	<b>Opération « Villages fleuris »</b>		<b>Description</b> -Appel à candidature pour le fleurissement des façades et/ou des jardins à rue -Concours communal et remise de prix	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Ponctuelle, chaque année		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
<b>2023</b> Concours des façades fleuries et WE jardins et potagers ouverts Opération annuelle				<b>BRUNEAULT – PCS RUMES</b>	

**Mesure 20 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.**

4.20.B	<b>Plantations en zone agricole</b>		<b>Description</b> Accompagnement des agriculteurs désireux de rentrer dans le projet « Yes we plant » de la Wallonie »	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE pnpc	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 7 Mesure 11 Mesure 34	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW action « Yes we plant »
<b>2023</b> Distribution et potentiellement plantation de 4.400 M de haies				<b>PNPE</b>	

**Mesure 22 :** Initier une réflexion pour une vision cohérente pour les aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.

5.22.F	<b>Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée</b>	<b>Description</b> -L'action se décline autour de 5 axes : -La création et animation d'une communauté de projet - La caractérisation des chemins et sentiers		<b>Porteur(s) de l'action :</b> GAL Plaines de l'Escaut	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme	-La caractérisation d'un réseau de déplacements locaux -Le renforcement du réseau de points relais -Proposer la mise en place d'outils de gestion du réseau pour en assurer la pérennité	<b>Partenaire(s) :</b> Communes concernées par le GAL CLDR des communes concernées CCATM des communes concernées PNPE SPW Infrastructures FRW MTT Wapi	<b>Moyen(s) de financement :</b> GAL Plaines de l'Escaut SPW Développement rural
<b>2023</b> Création d'un réseau de mobilité active cartographié. Mise en place de points-relais et installation de totems d'information. Site internet dédié <a href="http://www.mobilite-plaines-escaut.be">www.mobilite-plaines-escaut.be</a>				<b>PNPE</b>	<b>GAL Plaines de l'Escaut</b>

**Mesure 25 :** Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques ou des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...

5.25.A	<b>« Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »</b>	<b>Description</b> -Complément et mise à jour de la ligne de conduite relative à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire et des décisions réglementaires éventuelles. -Engagement du processus de concertation en amont des projets -Prise en compte effective des co-visibilités		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique -Données APERE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b> Les communes du territoire Ideta Ipalle	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Mise à jour de la ligne de conduite en fonction de l'évolution de la législation et de la politique wallonne en la matière.				<b>PNPE</b>	
5.25.B	<b>Les parcs photovoltaïques</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des projets de parcs photovoltaïques, de toutes tailles, afin d'en faire l'inventaire des situations rencontrées, pour adapter au mieux les implantations aux sites envisagés -Diffusion de recommandations ;		<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Permis d'urbanisme Données APERE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b>
<b>2023</b> Traitement de 5 dossiers d'installations photovoltaïques privées. Relocalisation précise et accompagnement paysager éventuel.				<b>PNPE – COMAT</b>	

**Mesure 27 :** Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) pour les cabines électriques, les stations d'épuration, les cabines de commande, les relais-transformateurs, les bulles à verre, ...

5.27.A	<b>Revalorisation des cabines électriques métalliques</b>	<b>Description</b> -Recensement des anciennes cabines électriques métalliques. -Proposition de remplacement ou d'amélioration de l'enveloppe des cabines. -Intervention sur la place de ces cabines dans le paysage de l'espace-rue dans lequel elles se trouvent.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 3	<b>Échéance :</b> A long terme	<b>Partenaire(s) :</b> ORES FRW CLDR du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
<b>2023</b> Embellissement par une fresque de la cabine électrique métallique du site du Gros Tilleul de la Glanerie				<b>RUMES</b>	

**Mesure 28 :** Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne

5.28.A	<b>Points lumineux et biodiversité</b>	<b>Description</b> -Détermination des sites sensibles en matière de biodiversité et spécifiquement pour l'avifaune nocturne. -Propositions de modification de l'éclairage des zones sensibles -Cartographie à l'échelle du territoire		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Ligne de conduite Biodiversité du PNPE
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3		<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b> Communes du territoire SPW Environnement DNF SPW Environnement DEMNA ORES	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
<b>2023</b> Recensement des points d'éclairage public superflus et coupure de minuit à 5h00				<b>BRUNHAUT</b>	

**Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité**

6.29.B	<b>Gestion différenciée des espaces verts</b>	<b>Description</b> -Accompagnement des communes et autres collectivités Notamment : A Bernissart : -Projet d'engagement dans la co-gestion différenciée des espaces verts.		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b> SPW Environnement DNF SPW Environnement DEMNA	<b>Moyen(s) de financement :</b> Fonds propres communaux
<b>2023</b> Gestion différenciée des bassins des PAE Polaris Tournai ouest 1.2 et 3 (cahiers des charges) Accompagnement au niveau des stations d'épuration (Ipalle) en zone Natura 2000 sur Obigies-Hérinnes, Braffe, Briffueil et Bury				<b>PNPE</b>	
6.29.C	<b>Réseau éco-jardins du Parc naturel</b>	<b>Description</b> -Mise en œuvre de la charte éco-jardins -Structuration et animation du réseau -Valorisation des jardins privés		<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE PnEPSE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3 Mesure 42	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> Continue		<b>Partenaire(s) :</b>	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Programme Interreg V
<b>2023</b> Labellisation de 21 jardins supplémentaires				<b>PNPE</b>	

**Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides**

6.31.D	<b>Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique</b>		<b>Description</b> Développement et valorisation de milieux humides sur le territoire. Notamment : A Antoing : aménagement d'un espace vert de la zone humide des vanneaux -Aménagement de l'espace naturel (rue du Marais à Maubray) -Implantation didactique  A Bernissart : aménagement d'un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies : Le projet consiste à développer l'intérêt didactique et l'attractivité touristique des Marais d'Harchies tout en préservant la qualité et la richesse du site. Aussi, il s'agit d'aménager un nouveau marais didactique plus proche du pôle de loisirs du Préau et intégrant des itinéraires de découverte accessibles au grand public  A Rumes : préservation des milieux humides : Le projet consiste à mettre en oeuvre un programme d'actions ciblées sur les milieux humides de l'entité. Ceux-ci constituent en effet l'épine dorsale du maillage écologique local – Rufaluche, Elnon et Rieu de Bachy en tête.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>		<b>Partenaire(s) :</b> PNPE CREL FSC (Antoing) PCS (Antoing) SPW Environnement DNF CRIE d'Harchies Natagora	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Développement rural Fonds propres communaux
<b>2023</b> Dossier administratif finalisé pour lancement des aménagements autour et dans les Marais d'Harchies.				<b>Bernissart – DNF - PNPE</b>	

**Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.**

6.38.A	<b>« Petit patrimoine et paysages »</b>		<b>Description</b> -Recensement du petit patrimoine dans les sites de paysages remarquables (PIP, PVR, LVR, PICHE, paysages identitaires, Route paysagère, ... -Proposition d'aménagements paysagers aux abords des éléments. -Création d'une base thématique et géolocalisée évolutive.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -Système d'information géographique
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>	<b>Priorité :</b> 1	<b>Échéance :</b> A moyen terme		<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire FRW	<b>Moyen(s) de financement :</b> Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire GAL Plaines de l'Escaut
<b>2023</b> Rénovation du monument au mort de Hollain.				<b>BRUNEAUT</b>	<b>Subside PPPW</b>

6.38.C	<b>Chantiers de restauration</b>			<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur base du recensement existant, appel à projet pour la restauration d'un ou plusieurs éléments patrimoniaux.</li> <li>- Soutien des initiatives citoyennes et accompagnement.</li> </ul> <p>Il s'agit de pérenniser ces éléments afin de les inscrire dans la durée et de les maintenir en tant que support de l'identité locale.</p> <p>Notamment :</p> <p>A Beloeil : « Opération chapelles » : Il s'agit de valoriser les nombreuses chapelles présentes dans la commune, avec, quand c'est possible, l'objectif d'y recréer de véritables lieux de vie locaux,</p> <p>A Brunehaut : restauration, mise en valeur et animation des digues et des ventelles de Laplaigne.</p> <p>A Rumes : préservation de témoins de sa vie passée qu'il est important de préserver : la chapelle de la Rue Haudion, le tombeau des Comtes de Beaufort, les fermes remarquables (Etrelles, Florent, etc.)</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>PNPE Communes concernées</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p> <p>-PCDR</p>
	Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		<p>Partenaire(s) :</p> <p>FRW CLDR des communes concernées AWAP Qualité villages</p>	<p>Moyen(s) de financement :</p> <p>-SPW Développement rural Fonds propres communaux Appel à mécénat.</p>
<p><b>2023</b> Restauration de la ventelle de la digue de Laplaigne</p>				<p><b>BRUNEHAUT</b></p>	<p><b>Budget participatif 2022</b></p>	
<p><b>Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.</b></p>						
6.39.B	<b>Action spécifique – Identification de disponibilités foncières à Tournai</b>			<p>Description</p> <p>Identification des besoins de disponibilités foncières à long terme pour l'accueil de nouvelles entreprises et investisseurs et privilégier pour ceux-ci la reconversion de friches en ville ou dans les villages</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>Ville de Tournai</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p>
	Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		<p>Partenaire(s) :</p>	<p>Moyen(s) de financement :</p> <p>Fonds propres communaux</p>
<p><b>2023</b> Inventaire réalisé dans le cadre du diagnostic PCDR</p>				<p><b>TOURNAI</b></p>		

**Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire à éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés**

6.42.A	Lutte contre les espèces invasives		<b>Description</b> -Chantiers de gestion -Chantiers expérimentaux -Chantiers en collaboration avec le SPW : Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Erable à feuilles de vigne, Renouée du Japon.	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE CREL Communes du territoire SPW Mobilité infrastructure SPW Environnement DNF	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
	<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b> Mesure 3	<b>Priorité :</b> 1		<b>Échéance :</b> Continue	<b>Partenaire(s) :</b>
<b>2023</b> Expérimentation de lutte contre la Renouée du Japon sur le RAVeL à Basècles Gestion des robiniers faux acacias sur la butte de Béclers				<b>PNPE</b> <b>PNPE</b>	

**Mesure 48 : Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés, ...**

7.48.B	<b>Les Journées du Patrimoine</b>		<b>Description</b> Dans le cadre du thème annuel proposé par l'organisation, proposer aux propriétaires l'ouverture de leur demeure liée à ce thème	<b>Porteur(s) de l'action :</b> Les communes concernées Les offices de tourisme du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b>
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b> 2	<b>Échéance :</b> Ponctuelle, par année	<b>Partenaire(s) :</b> SI du territoire SPW AWAP PNPE	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW AWAP Fonds propres communaux
<b>2023</b> Circuit – A la recherche du trésor de Saint-Aybert (accès belvédère de l'administration communale-Bléharies) Le patrimoine de Brunehaut à vélo (Hollain) Devenez de véritables chefs d'expédition (découverte du village d'Howardries) Circuit – Balade patrimoniale en calèche à Laplaigne				<b>BRUNEHAUT</b>	

**Mesure 52 : Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente.**

7.52.B	<b>La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)</b>		<b>Description</b> Mise en cohérence de la signalétique des chemins et sentiers liés au réseau de mobilité douce (lieu-dit, toponymie, ...)	<b>Porteur(s) de l'action :</b> PNPE FRW Les communes du territoire	<b>Outil(s) à mobiliser :</b> -PCDR
<b>Lien(s) autre(s) mesure(s) :</b>		<b>Priorité :</b>	<b>Échéance :</b>	<b>Partenaire(s) :</b> CLDR du territoire CCATM du territoire	<b>Moyen(s) de financement :</b> SPW Tourisme CGT
<b>2023</b> Installation de totems d'information sur les points relais du réseau de mobilité active				<b>PNPE</b>	<b>GAL Plaines de l'Escaut</b>

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du Territoire et de la mobilité.
- CLDR : Commission locale de développement rural
- CoDT : Code du développement territorial.
- COMAT : Commission d'Aménagement du territoire du PNPE
- CPDT : Conférence permanente du Développement territorial
- GRU : Guide régional d'urbanisme
- LVR : Ligne de vue remarquable
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PAE : Parc d'activité économique
- PDS : Plan de secteur
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- PVR : Point de vue remarquable
- RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
- SDC : Schéma de développement communal
- SDP : Schéma de développement pluri-communal
- SDT : Schéma de développement territorial
- SOL : Schéma d'orientation local.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
- ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme